Vie@Champeaux

Numéro 154

BULLETIN MUNICIPAL

Mai Juin 2025

Sommaire

Édito
Hier et Aujourd'hui
Conseil Municipal
Centre Communal d'Action Sociale
État civil
Nouvelles du RPI
Informations Communales
D.I.C.R.I.M
C'est arrivé près de chez vous
Vie quotidienne - Vie pratique
Le CCAS vous informe
Mots Mêlés
Les associations annoncent

Plan Communal de Sauvegarde

DANS CE NUMÉRO

LE BUDGET 2025

Les projets d'investissements

Directeur de la publication : Yves Lagües-Baget. Comité de rédaction : Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

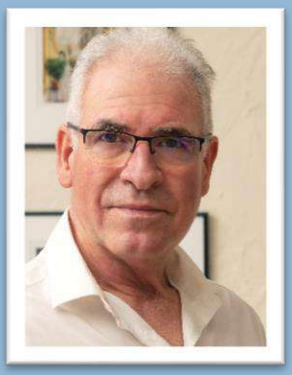

NOS PROJETS POUR 2025

Chères Campéliennes et chers Campéliens,

Dans sa séance du 12 mars dernier, votre conseil municipal a décidé des investissements pour 2025.

Les lourds travaux consacrés à la rénovation énergétique de l'école élémentaire vont mobiliser notre trésorerie durant cette année. En effet, la commune doit régler les factures aux entreprises avant de percevoir la totalité des aides publiques. Nous prévoyons cependant quelques travaux d'investissements pour notre salle des fêtes « La Campélienne » : rénovation du parquet, de l'éclairage et reprise de l'étanchéité de la terrasse.
L'installation d'une borne de recharge électrique pour deux véhicules est aussi prévue dans le courant de l'année, dans le secteur de la mairie.

En ce qui concerne notre Collégiale, monument historique classé, et après quatre phases de travaux urgents menés depuis 2007, pour un coût total dépassant les 1 200 000 €, le conseil municipal a fait le choix de réaliser une étude sous la forme d'un diagnostic, suivi d'un phasage de travaux. Pour cela, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et le Conseil Départemental nous apportent leur soutien. Un appel d'offres destiné aux architectes du patrimoine sera lancé et nous retiendrons le mieux-disant. Charge à lui de définir les priorités, en cohérence bien sûr avec notre budget. Cette étude sera financée à 80 % par la DRAC et le Conseil Départemental.

À l'heure où j'écris cet édito, il semble que les beaux jours reviennent enfin ! Et notre nappe phréatique n'ayant jamais été aussi haute, ces deux ingrédients positifs sont bons pour le moral !

À très bientôt, votre maire,
Yves LAGÜES-BAGET

Hier et Aujourd'hui …

CHAMPEAUX – Maîtres d'école et instituteurs

Durant plus de trois siècles, ils se sont succédés pour assurer l'histoire de l'enseignement de notre village.

Nous allons les découvrir un peu plus, en évoquant leurs états civils et en présentant leurs signatures dont certaines ne manquent pas d'originalité de par leurs formes.

Après 1621, **LANGUILLAT Estienne**, maître d'école à Champeaux, marié le lundi 26.07.1621, avec VINCENT Anthoniette, à Fouju.

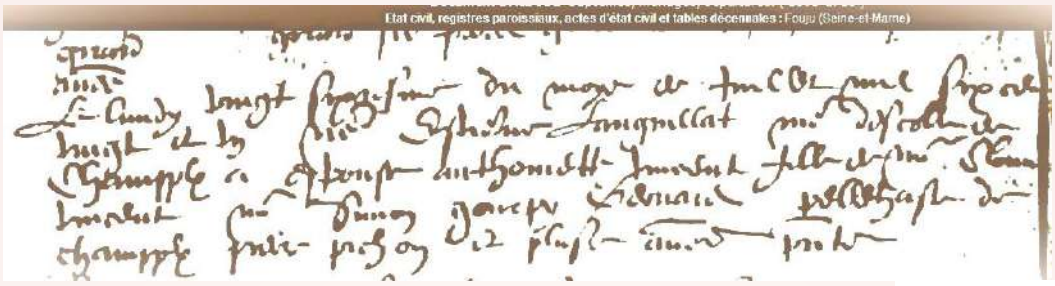

Avant 1652, **MALTAT Louis**, maître d'école, en poste le 27.04.1653, marié le 01.1654, avec HUSSON Catherine, à Melun (Sainte Etienne).

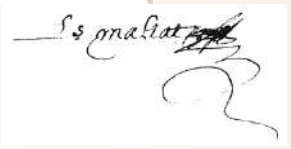

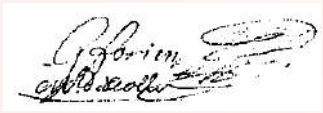

FORIEN Gabriel, maître d'école, inhumé le 06.03.1672 à Champeaux.

Mentionné le 12.07.1677, **ROGER Auguste François**, baptisé le dimanche 07.09.1653 à Champeaux, marié le mardi 15.11.1678, avec HOULLIER Anne, à Champeaux, inhumé le 31.07.1679 à Champeaux.

De nouveau reçut ce poste, le 06.08.1679, **MALTAT Louis**.

CARRÉ Gervais, fils de Jean et BARBEREAU Claudine, marié le 04.02.1670, avec ESLON Marie, à Le Châtelet-en-Brie. Maître des petites écoles de Champeaux après 1680.

Déjà en poste 07.1694, **DUFAIY Jean**, baptisé environ 1656, maître des petites écoles, marié avec BOUSSOIS Marie Anne. Il est inhumé le 14.05.1712 (âgé environ 56 ans) à Champeaux.

Déjà en poste avant le 18.11.1713, **BOURGEOIS Antoine**, marié avec LAUDIER Thérèse. Toujours en poste le 12.12.1717.

Déjà en poste en 05.1718, **CHARPILLON Claude**, né environ 1685 à Donnemarie, maître des petites écoles, marié le 24.10.1719, avec DEBOURDIEU Catherine (née environ 1685), à Champeaux.

Avant 1728, **FLEURET Jean**, maître des petites écoles, marié avec SISONGE Marie Jeanne.

Nommé courant 1729, **DUFAIY René**, né le 14.01.1701 à Champeaux, fils de DUFAIY Jean et BOUSSOIS Marie Anne, maître des petites écoles, marié le 30.01.1730, avec HOULLIER Françoise, à Champeaux.

DESRUES Jean, maître d'école, il était inhumé le 30.11.1763 (âge environ 25 ans) à Champeaux.

Déjà en poste en 1764, **GUILLET Etienne**, né à Lady, maître d'école, marié le 27.04.1745, avec DESHAYS Marie Anne, à Saint-Méry. Il décédait le 27.02.1789 (âgé environ 66 ans) à Champeaux.

Déjà en poste le 06.11.1790, **POULET Simon**, maître d'école, jusqu'au 1793.

HERISSON Pierre François Victor, né le 05.11.1761 à Champeaux, maître d'école, marié le 20.01.1783, avec ROBERT Marie Michelle, à Champeaux. Jusqu'au fin 1793.

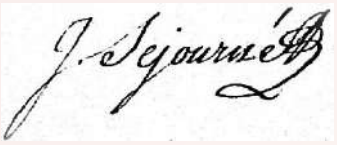

Nommé le 23.02.1794, **SÉJOURNÉ Jean Baptiste**, né à Belleville-sur-Bar (08), instituteur, marié le 26.08.1776, avec MULET Geneviève, à Saint-Méry (décédait le 11.05.1794, à 9 h, à Champeaux, âgée environ 36 ans).

Nommé le 01.02.1804, **LAMBERT Pierre**, né le 26.03.1753, à Blandy-les-Tours, fils de Pierre et VIARD Marie, marié le 12.02.1775, avec FRANQUET Anne, à Blandy-les-Tours, remarié après 02.1810, avec ROGER Marie. Décédé le 20.05.1817 à Féricy. Instituteur à Chartrettes (entre 1775 et 04.1786), à Andrezel (de 05.1786 à fin 1792), à Champeaux (du 01 au 06.02.1804 : 5 jours), à Féricy (de 1804 à 1817).

Nommé le 06.02.1804, **AGOGUET Pierre Louis Marie**, natif de Boulleret (18), marié avec LEBRUN Marie Catherine. Il décédait le 05.03.1829 à Paris.

Nommé le 01.01.1806, **LAMOTTE Louis Marie**, baptisé le 02.07.1754 à Courtomer, fils de Gilles et COURTAUGER Marguerite, marié le 23.02.1802, avec MASSIN Anne Elizabeth. Avant était précédemment instituteur à Moisenay.

Nommé le 16.11.1807, **CHARPENTIER Jean Louis**, né le 02.06.1754 à Boursault (51), fils de Jacques et HEBERT Marie Jeanne. Il décédait le 11.06.1817 à Champeaux.

GARD Jean Baptiste, né le 09.09.1752 à Saint-Méry, fils de Jean et GARNIER Elisabeth, marié le 08.02.1773, avec LEPATRE Elisabeth, à Saint-Méry, remarié avec COBUS Marie Jeanne Edmée. Instituteur à Saint-Méry (1797 à 1817), à Champeaux (06.1817 à 11.1819). Il décédait le 01.11.1819 à Champeaux.

Nommé le 05.12.1819, **BEAUNIER Louis Nicolas**, instituteur, marié avec SIBAULT Marie Eugénie.

(Suite au prochain numéro) ***MORCHOISNE Michel***

Sources :
Monographie de Champeaux, établie par DURIOT François, instituteur (Archives départementales de Seine-et-Marne, cote : 2Mi182).
Relevés systématiques des personnes ayant vécu à Champeaux, d'après registres paroissiaux et d'état civil, fait par l'auteur.
Registres des délibérations du conseil municipal de Champeaux (Archives communales).
Recensements de Champeaux (Archives communales).
Fichiers des décès, de l'état-civil reconstitué (Archives de Paris).
https://www.geneanet.org/.

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du mercredi 12 mars 2025

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MME PASTOR.

Absente excusée et représentée : MME BILLAULT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Absentes excusées : MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

BUDGET COMMUNAL : voir page spéciale dans ce numéro.

Dépenses d'investissement 2025

À propos de l'étude sur les futurs travaux de la Collégiale, M. le Maire explique que, depuis 17 ans, les travaux urgents ont été réalisés. Aujourd'hui se pose la question de définir les nouvelles priorités. Il est proposé de réaliser une étude complète du bâtiment pour obtenir une idée précise sur le phasage des travaux. Cette étude serait subventionnée à hauteur de 80 % par la DRAC et le Département qui encouragent les communes dans cette voie.
Le Département va nous transmettre un cahier des charges afin de mettre en concurrence les architectes des monuments historiques pour choisir le mieux-disant. L'étude devrait durer au moins un an. Cette étude aura l'avantage de faciliter la validation des dossiers de subvention.
M. le Maire présente également les autres projets d'investissement avec un axe fort sur la Campélienne afin de maintenir le bâtiment en bon état (rénovation du parquet, étanchéifier la terrasse et rénover l'éclairage).
Enfin, en lien avec le SDESM, une borne de recharge pour véhicule électrique sera installée à proximité de la mairie et pas trop éloignée du centre du village.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le 22 février dernier. La commission, au complet, a voté à l'unanimité les propositions faites au conseil municipal de ce jour.

M. le Maire présente les différents sujets qui ont été évoqués lors de la commission :

- Les Anciens Combattants organisent cette année, une exposition pour l'anniversaire de l'Armistice de 1945, le 8 mai prochain à la salle des fêtes. Ils ont donc besoin d'un budget plus conséquent. Il est donc proposé de leur allouer 1 200 €.
- La subvention de la Campélienne Animations est réduite de moitié par rapport à 2024. Ceci a été décidé en prenant en considération certains dégâts occasionnés à la salle des fêtes lors d'une manifestation de l'année passée.
- La Récré des 3 Villages n'a demandé que 900 € car les projets prévus sur 2025 nécessitent moins de financements.
- L'association Guillaume de Champeaux avait perçu 2 000 € en 2024 pour une participation à des travaux de recherche et de publications réalisés, notamment sur RODIN. Cette année, n'ayant pas plus de projets qu'habituellement, il est proposé une subvention de 1 000 €.

Pour les associations extérieures, la règle étant de 40 € par adhérent campélien avec un maximum de six personnes soit 240 €, les deux associations extérieures percevront le maximum.

ASSOCIATIONS CAMPÉLIENNES :

Associations	Montant	Vote
Association Caritative Campélienne (ACC)	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	1 200,00 €	Unanimité
Champeaux Animations Loisirs (CAL)	4 500,00 €	8 voix pour et 2 abstentions (MM. FOURNIER et NORIS)
La Campélienne Animations	750,00 €	9 voix pour
Club des Anciens de Champeaux	350,00 €	9 voix pour
La Récré des 3 Villages	900,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	1 000,00 €	Unanimité
Total	**9 900,00 €**	

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES :

Associations	Montant	Vote
Tennis Club de Mormant	240,00 €	9 voix pour et 1 abstention (M. FOURNIER)
Football de Bombon	240,00 €	Unanimité
Total	**480,00 €**	

TOTAL GÉNÉRAL	**10 380,00 €**

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel de compétence communale qui contribue à la fois à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et à la gérer.
Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est un document complémentaire au PCS et destiné à une diffusion publique.
M. le Maire et M. VINCENT présentent le document établi en lien avec notre assureur GROUPAMA.

Les risques identifiés au niveau de la commune sont au nombre de neuf : inondations, neige et verglas, tempêtes, mouvement de terrains et argile (aléa moyen), transport de matières dangereuse, industrie, pandémie, canicule, grand froid.
Chaque risque est expliqué et les conduites à tenir en cas d'évènement sont précisées afin que les populations sachent agir le cas échéant. Enfin, il est à noter que ceux-ci seront disponibles sur le site internet de la mairie, celui de notre intercommunalité, et qu'une distribution sera faite à tous les administrés.
Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux de l'école.
M. le Maire informe l'assemblée que les travaux avancent convenablement.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée et la parole est donnée au public.

M. YUNG demande si l'on peut envisager le nettoyage du Pont d'Ancoeur car il y a environ 30 cm de terre de chaque côté, demande également si le nettoyage de l'abribus est prévu. M. le Maire répond qu'il fera le point avec les services techniques pour engager les interventions.

M. CHÉCHIN remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée à l'ACC. Il informe qu'un chèque de 7 000 € a été remis à l'Institut Gustave Roussy lors de leur première manifestation annuelle, le 16 février dernier et remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée aux Anciens Combattants.

M. CHÉCHIN fait un appel aux personnes qui auraient des objets à prêter, en lien avec l'exposition du 8 mai prochain, signale que les souches des arbres des haies des entrées de village n'ont pas été complètement retirées. M. le Maire demandera au Département d'intervenir de nouveau.

M. OUDIN demande à quel moment les souches des peupliers abattus sur le stade seront retirées. M. le Maire lui répond que l'agriculteur attend que le sol soit un peu plus sec pour intervenir. Demande s'il y a des projets de couper d'autres arbres ? M. le Maire lui répond que non. Ces arbres étaient malades et devenaient dangereux.

Il demande également où seront installées les bornes de recharges des voitures électriques. M. le Maire lui répond : devant la mairie.

Signale, à propos de l'étude des travaux de la Collégiale, que l'association « Les Amis de la Collégiale » avait demandé en son temps une étude de ce type. M. le Maire ne s'en souvient pas mais précise que les différentes phases effectuées concernaient des désordres à réparer en urgence et que la planification de nouveaux travaux n'était pas forcément pertinente à cette époque. Cette étude vise à gérer les nouvelles priorités et valoriser ainsi le patrimoine. Ceci sera une aide également pour avoir le soutien financier des financeurs (Région, État et Département).

Demande pourquoi la nouvelle association « Les Échos de Champeaux » n'a pas été reçue pour les subventions aux associations. M. le Maire répond que ne sont invitées que les associations qui demandent une subvention, l'objectif étant de débattre des bilans et budgets prévisionnels. Toutefois, « Les Échos de Champeaux » seront reçus s'ils en font la demande.

MME GRACIA demande qui doit entretenir les arbres côté rue du Pourtour des Fossés. M. le Maire répond que c'est aux propriétaires de le faire. Il leur adressera un courrier.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 h 40

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 18 MARS 2025

Présents : MMES DEWANCKER, ADAMSKI, LÉVÊQUE, MARIÉ, RIVIÈRE, MM. LAGÜES-BAGET et HOLVOET.
Absentes excusées : MMES PROUVIER, THOMAS, VINCENT.
Secrétaire de séance : M. HOLVOET.

PRESTATIONS FACULTATIVES VERSÉES EN 2024 (Détail)

M.HOLVOET présente le bilan des prestations facultatives versées sur l'année écoulée :

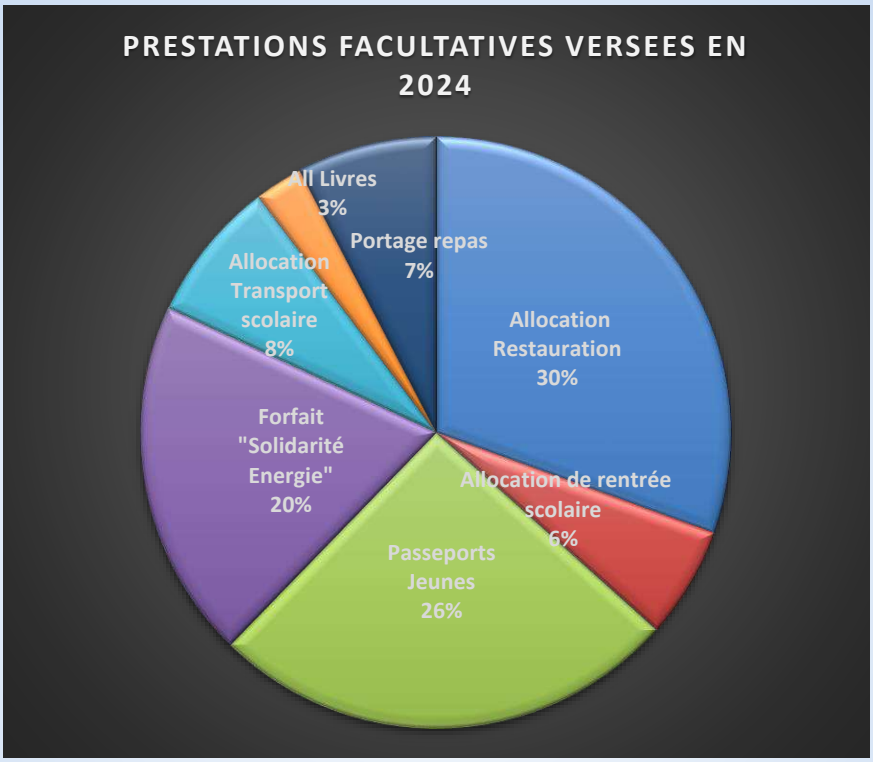

VOTE DU BUDGET du CCAS

M. HOLVOET présente le budget du CCAS. Le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de 2 119,13 € en fonctionnement et un résultat positif de 72,26 € en investissement.

Les résultats du budget sont affectés de la manière suivante :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 7 137.60 €
- Un excédent d'investissement de 72,26 €.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 24 306,97 € et en dépenses et recettes d'investissement à 300,00 €.

Le compte financier unique 2024 et le budget sont approuvés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION : BON D'ACHAT « LIRE »

M. HOLVOET annonce le lancement de la campagne 2025 de remise de bons d'achat « LIRE » pour la période **du 1er mai au 30 juin 2025.**
Ils sont destinés aux jeunes de 15 à 18 ans domiciliés sur la Commune.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

↳ DÉCIDE, par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de réviser la décision prise en janvier 2025 et D'ATTRIBUER 50 € à la CROIX ROUGE, Unité Locale Centre Brie de Mormant, 19 avenue de la Gare 77720 MORMANT ;

↳ DÉCIDE, par 8 voix pour et 1 abstention, DE REFUSER les demandes de subvention :

- de la ligue contre le cancer - Département de Seine-et-Marne
- des donneurs de sang du Châtelet-en-Brie
- de l'ADMR.

ATTRIBUTION DU JARDIN DU CCAS N° 12 BIS

Le jardin n° 12 bis s'étant libéré, un nouveau locataire en ayant formulé la demande, il lui est attribué à partir du 1er janvier 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Nombre de demandeurs d'emploi : **36** / Hommes : **22** / Femmes : **14** / Indemnisables : **26** / Non indemnisables : **10**

- Préparation du Repas de fin d'année 2025

Florence LÉVÊQUE et Rachel ADAMSKI présentent leurs propositions aux membres du CCAS.
Le traiteur AFFINITY, de Hermé, sera de nouveau sollicité pour le repas de fin d'année de décembre 2025.
En ce qui concerne l'animation musicale, le choix se porte sur Catherine DESCHAMPS.

- Sortie annuelle des séniors

Le CCAS décide que la sortie annuelle des séniors se déroulera au cours de la Semaine Bleue, c'est-à-dire dans la semaine du 6 au 12 octobre 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00

État Civil

Naissances

Le 16 janvier 2025, Menderes et Seren ÖZTÜRK ont eu la joie d'accueillir un petit garçon : MIRAN.

Le 20 janvier 2025, Herbert FANOHIZANY et Louise DERREY sont devenus les heureux parents d'un petit garçon : SOAN.

Le 11 mars 2025, un petit garçon, BASTIEN, est arrivé chez Benoît VINCENT et de Allysson HELBECQUE.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

80e anniversaire Victoire 8 mai 1945

Le 8 mai 2025 - un jeudi - marquera le 80e anniversaire de la Victoire de 1945 ! L'Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde (AACPB) et la Commune de Champeaux envisagent d'organiser, comme en 2018, une exposition sur la période de la Seconde guerre mondiale (1939-1945) ! Mais, pour faire une belle expo, il y a besoin de beaucoup de documents et d'objets afin de la meubler, et pour cela nous comptons sur tous les habitants de la commune. Alors, si vous pensez avoir diverses choses à nous proposer, n'hésitez pas ! Comme pour l'expo de 2018, tout ce qui sera prêté sera, bien entendu, rendu à leurs propriétaires.

Renseignements :
M. J.-C. JACQUESON (président AACPB) : 01.72.83.15.00
M. B. CHÉCHIN (trésorier AACPB) : 01.60.66.92.54

AVIS DE RECHERCHE

Afin d'honorer nos Soldats morts pour la France,

l'**A**ssociation des **A**nciens **C**ombattants de la **P**laine **B**riarde (AACPB)

recherche

2 Jeunes Porte-Drapeaux
pour les cérémonies (2 par an) :
8 mai + 11 novembre

Cela demande une présence pendant 1 heure environ

Si vous êtes intéressé.e et prêt.e à faire acte civique, contactez M. Jacqueson J.C.
16, rue de la Ferronnerie
77720 Champeaux
01.72.83.15.00
jean-claude.jacqueson@bbox.fr

Nouvelles du RPI

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2022, débuteront à partir du 17 mars 2025 et se feront uniquement sur rendez-vous.

Dans un premier temps, les familles concernées sont invitées à se rendre à la Mairie de leur domicile, munies :
- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- d'un justificatif de domicile
- d'un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique)

Un certificat d'inscription vous sera délivré et une fiche de renseignements à compléter vous sera remise.
Ces documents vous seront demandés lors de l'inscription à l'école maternelle.

Dans un second temps, les familles doivent prendre rendez-vous avec la directrice de l'école maternelle au 01 60 66 95 17.

NOUVELLES DU RPI AVRIL 2025

Le budget du RPI, voté ce 24 mars 2025, s'élève à 480 050 €uros en fonctionnement et à 94 331 €uros en investissement, hors création d'un préau, d'une salle de motricité et de l'amélioration de la qualité de l'air des classes de maternelle.

La participation des communes est de 363 661 €uros, soit plus de 63 % du budget total démontrant s'il en était besoin l'intérêt qu'elles portent à l'éducation de nos enfants.

La participation des parents d'élèves pour les services périscolaires (cantine, garderie, étude) a été évaluée pour ce budget à 90 000 €, soit un peu moins de 16 % du budget global.

Compte tenu des hausses du gaz, de l'électricité, de l'eau et des repas commandés auprès d'Elite-restauration, ce budget est très contraint et ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre.

Heureusement, l'un des emprunts contractés pour la construction de la cantine se terminera fin 2026 et les deux autres en 2028. Ils seront remplacés par un emprunt de quelque 262 000 €uros pour la réalisation du préau et de la salle de motricité indispensables pour le confort et le bien-être des élèves.

Les gaspillages constatés à la cantine, notamment les entrées, nous interrogent sur le maintien de ces dernières, alors que le prix du repas a subi une hausse de plus de 7 %, que nous n'avons que très partiellement répercutée sur le tarif de la cantine.

Chaque année, ce sont plus de 3 tonnes de nourriture qui finissent à la poubelle. C'est beaucoup trop et inacceptable ! Il n'est pas possible de continuer comme cela sans réagir. N'hésitez pas à nous communiquer votre avis.

Je terminerai en vous rappelant que le bureau du RPI a été transféré à la mairie de Champeaux durant les travaux à l'ancienne mairie. MME Elisabete BOUFFINI vous y accueille sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux heures d'ouverture de la mairie.

Je vous souhaite à toutes et tous de profiter au maximum de la nature en plein renouveau, puisque nous voilà au printemps.

Jean-Pierre HOLVOET
Président du SIRP ACSM

Informations Communales

FINANCES COMMUNALES

BILAN 2024

FONCTIONNEMENT

TOTAL DÉPENSES
725 000 €

Charges à caractère général	*175 000 €*
Charges de personnel	*198 000 €*
Syndicats Intercommunaux	*318 000 €*
Autres charges	*34 000 €*

Les charges à caractère général sont très inférieures à l'année précédente et au prévisionnel (- 20 k€), le résultat d'une maîtrise des dépenses, notamment d'énergie et à une gestion rigoureuse au quotidien.

TOTAL RECETTES
780 000 €

En hausse (+55000 €) : dotations, évolution des bases locatives, revenus locatifs.

RÉSULTAT COMPTABLE : excédent de 85 000 €

INVESTISSEMENT

697 000 €

Travaux collégiale : 220 k€, acquisition logement locatif : 182 k€, commencement rénovation école : 104 k€, location préfabriqué provisoire : 6 k€, city stade : 83 k€, vidéoprotection : 29 k€, PLU : 11 k€, voirie : 29 k€, divers.

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 400 000 €, *sans augmentation des taux d'imposition*

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 173 000 €

Rénovation thermique de l'école : 682 k€, rénovation du parquet de la Campélienne, étanchéité de la terrasse de la Campélienne, éclairage de la Campélienne, borne de recharge véhicule électrique, étude sur les futurs travaux de la collégiale, armoires d'éclairage public.

Les sommes sont arrondies et exprimées dans les grandes masses, pour une meilleure lisibilité

Vendredi 28 Mars s'est tenue la 3ème édition du *"Pot des Bénévoles"*. Ce moment est réservé à toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour notre village, le font vivre et contribuent au bien vivre ensemble.

Chaque association a ainsi pu présenter un bilan succinct des actions de l'année et ses projets.

Cette soirée offre aussi un temps d'échanges "entre bénévoles" qui pourrait aboutir à des actions communes.
Un grand MERCI à toutes et tous au nom de notre village.

Samedi 29/03, nous avons accueilli l'assemblée générale du « Souvenir Français » de Seine-et-Marne. Mme Colette LLECH, la Présidente, a conduit l'ordre du jour.
La mission principale du Souvenir Français : aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon. « Le Souvenir Français » a développé d'autres actions : il encourage et soutient l'organisation de voyages ou sorties scolaires sur les différents lieux de mémoire, afin qu'aucun élève ne termine sa scolarité sans avoir visité un site mémoriel. Des dossiers pédagogiques sont également disponibles sur son site Internet. Après l'assemblée générale, nous nous sommes rendus au cimetière afin de déposer une gerbe sur le carré militaire. Un verre de l'amitié a suivi cette cérémonie. Merci au Souvenir Français d'avoir choisi notre commune pour cet événement. https://le-souvenir-francais.fr/delegation/seine-et-marne/

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)
CHAMPEAUX

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.
Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Yves LAGÜES-BAGET

Maire de Champeaux

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- **Inondation**
- **Neige / Verglas**
- **Tempête**
- **Mouvement de terrain**
- **Transport de matières dangereuses**
- **Industriel**
- **Pandémie**
- **Canicule**
- **Grand froid**

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- **4** arrêtés CatNat **Inondation**
- **1** arrêté CatNat **Mouvement de terrain**

LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:

- Appels téléphoniques
- Porte à porte
- Site internet de la commune
- Réseaux sociaux
- Application mobile

OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:

Salle des fêtes

LES NUMÉROS & LIENS UTILES

- N° Mairie : **01 60 66 91 88**
- Intercommunalité / EPCI : **01 60 66 67 10**
- Pompiers : **18 ou 112**
- Police / Gendarmerie : **17**
- Police municipale :

- Site commune : www.champeaux-77.fr
- Préfecture : www.seine-et-marne.gouv.fr
- Inforoute : https://www.inforoutefrance.fr/
- Météo France : www.meteofrance.com
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- France inter : **87.8** FM
  France bleu : **107.1** FM

Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

PENDANT

Évitez tout déplacement inutile.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ne téléphonez qu'en cas de besoin.

Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

Protégez-vous et votre habitation.

Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

Ne circulez pas dans une zone inondée.
Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.

Faites l'inventaire des dégâts.
Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Aérez et désinfectez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Rue du Moulin de Chaunoy

LE RISQUE **TEMPÊTE**

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc…) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,…).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
- Fermez les portes et les volets.
- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

- Dans la mesure du possible restez chez vous.
- Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE
NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).
- Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entrainer **la formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches…).

LE RISQUE
MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Quittez rapidement les bâtiments.
- Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.
- Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Zone Orange : Aléa Moyen

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.** On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LE RISQUE
TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

LES SECTEURS EXPOSÉS

RD 215

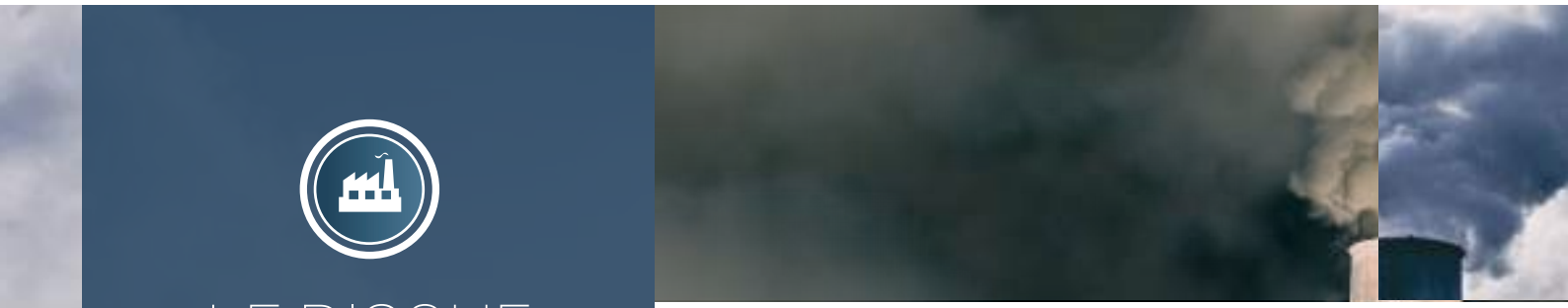

LE RISQUE
INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entrainer des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info...).

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les mesures de sécurisation ont été prises.

Fermez les arrivées de gaz et d'électricité.

Ne fumez pas.

LES SECTEURS EXPOSÉS

RD 215

LE RISQUE **PANDÉMIE**

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Respectez les mesures d'hygiène** recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).
- **Évitez les contacts** avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faîtes vous tester.
- **Faites-vous vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE **CANICULE**

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours.** Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Protégez vos canalisations et compteur d'eau.
- Évitez de vous déplacer.
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

NOTES PERSONNELLES

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT

PARTICULIER
Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.

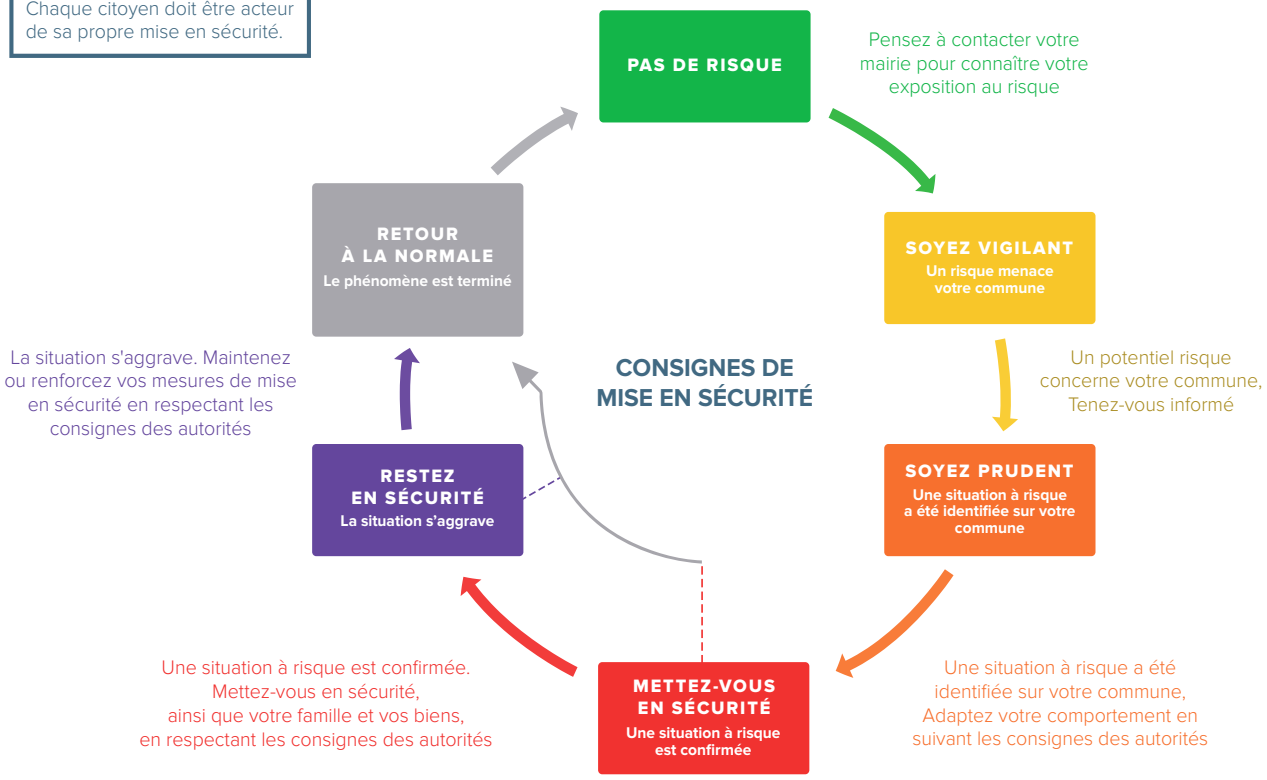

J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ **VOTRE KIT DE SÉCURITÉ**

- Radio à piles
- Bougies ou lampes de poche
- Nourriture et eau potable
- Médicaments
- Vêtements

LE PLAN INDIVIDUEL **DE MISE EN SURETE**

Le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable
https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete

LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

1. **Contactez votre assurance**
2. **Prenez des photos de votre sinistre**
3. **Ne jetez rien jusqu'à l'expertise**
4. **Déclarez le sinistre** (en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)

C'est arrivé près de chez vous

Repas/Thé dansant de la St-Valentin

La saison 2025 de l'ACC est repartie avec son Repas/Thé dansant de la St-Valentin (16 février) qui a, à nouveau, rencontré le succès puisque nous avons eu 75 convives pour le couscous préparé par le traiteur Ö Poëlon (de Mormant), repas au cours duquel nous avons pu remettre - fruit de nos manifs 2024 - un chèque de **7.000 €** à M. BATAILLE (président d'Isis), ceci au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif (soit **167.000 €** depuis 1997 !). Vers 15.00, est venue se rajouter une petite dizaine de danseurs ! Ce sont donc environ 85 personnes qui se sont retrouvées et qui ont dansé jusqu'aux environs de 19.30 avec le DUO SAPHIR (+ GILLOU, l'accordéoniste de P. PERRET). Tout ce petit monde s'est donné rendez-vous le **Jeudi 29 mai (Ascension)** pour notre prochain Repas/Thé dansant (paëlla au menu), où nous aurons un quatuor pour l'animation et espérons nous retrouver encore très nombreux !

ACC – Repas/Thé dansant de la St Valentin

Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour 2025 :

8 mai : Commémoration Armistice 1945
17 mai : Vide-greniers du CAL
29 mai : Repas/Thé dansant de l'ACC
Juin : Repas des voisins
21 juin : Fête de la musique
5 juillet : Vacances scolaires

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est également disponible sur https://champeaux77.fr/vie-pratique/le-journal/.

Commémoration Armistice 1945
+ Exposition « 80e anniversaire Victoire 1945 »

Jeudi 8 mai : Commémoration de l'Armistice 1945 qui se déroulera comme suit : 11.00 : Monument aux morts de Saint-Méry - 11.30 : Monument aux morts de Champeaux - 12.00 : Pot de l'Amitié à la Campélienne avec visite de l'exposition « 80e anniversaire Victoire 1945 » (fin Seconde Guerre mondiale), organisée conjointement par l'AACPB et la commune de Champeaux. Il est à noter que cette exposition est ouverte, à La Campélienne : Je 8 mai (tout public 14.00 à 16.00) - Ve 9 mai (scolaires, de 10.00 à 16.00) - Sa 10 mai (tout public, de 10.00 à 16.00).

La brocante/vide-greniers du CAL

Samedi 17 mai, le CAL organise sa brocante/vide-greniers, place du Marché et rue Raoul Coutant, à Champeaux.
Réservation au 06 81 80 44 01 ou cal.77@wanadoo.fr.
Informations sur site http://cal77720.fr/vos-rendez-vous/
Plus d'informations dans le tract joint à ce numéro.

Repas-Thé dansant à thème de l'ACC

L'Association Caritative Campélienne vous donne rendez-vous le **Jeudi de l'Ascension (29 mai)** pour son Repas/Thé dansant à thème. Le repas (dont une paëlla) sera préparé en concertation avec notre traiteur Ô POËLON (de Mormant). Ensuite, place à la danse avec le DUO SAPHIR accompagné de l'accordéoniste JEAN-MARC, jusqu'aux alentours de 19.00 !
Alors, une nouvelle fois, nous vous attendons très nombreux. C'est pour une bonne cause. Batterons-nous le montant **(7000 €),** remis début 2025, aux enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif ? Nous l'espérons, ils en ont besoin !

Repas des voisins

Voilà le mois de juin qui arrive avec son traditionnel Repas des voisins 2025, que beaucoup de Campéliens ont tant de hâte à retrouver ! Alors, pourquoi ne pas reprendre cette bonne habitude ? Par exemple, la rue du Pré du Pain prévoit de l'organiser le **samedi 14 juin** (ou autre date), où une table

sera installée sur la placette en herbe et les voisins participant, après concertation avec les autres voisins, apporteront leurs paniers de victuailles, afin de partager un agréable moment et surtout de faire plus ample connaissance avec les nouveaux arrivants (ils sont nombreux, car cela bouge aussi !). Dans chaque quartier de Champeaux, il semble possible - et important - d'organiser ce genre de rapprochement, cela crée des liens !

☺ ANNONCES

PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME…

On dit souvent que la liberté des uns, etc. Alors pourquoi embêter ses voisins en les enfumant avec ses mauvaises herbes - ce que, nous rappelons, est totalement interdit par arrêté préfectoral - ou son barbecue ou en les rendant sourds avec sa tondeuse ? Il est simple de se demander les uns les autres si cela ne gêne pas. Après tout, c'est peut-être l'occasion de tondre chez tout le monde d'un coup plutôt que de le faire à tour de rôle ou de partager le barbecue entre voisins (ou de ranger son linge et de fermer ses fenêtres).

Un arrêté préfectoral, déjà ancien mais toujours en vigueur, fait un rappel sur les « Nuisances sonores » : Gros travaux domestiques (tronçonneuse, perceuse…) et tonte sont autorisés 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Micro-crèche « La petite histoire de Champeaux »

9, rue Ste-Fare à Champeaux
Contact : elodie@les-petites-histoires.fr
Site Internet : https://www.les-petites-histoires.fr/champeaux/
Elle accueille tous les enfants de la région.

LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.
Tél. : 01 60 66 95 37.

V.A.ÉLECTRIQUE (entreprise individuelle)

Tous travaux d'électricité, neuf – rénovation – dépannage.
Antoine VAYSSIERES : 06 74 47 05 69
3, rue Saint-Léonard à Champeaux.

PAP RENOV' COUVERTURE (toiture)

M. Cédric PAPILLON
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. : 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

LES JARDINS DE MARJOLAINE (Entrepreneur de jardin)

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés.
Tél. : 01 64 38 71 01.
E-mail : devis@lesjardinsdemarjolaine.com
Internet : https://lesjardinsdemarjolaine.com

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr
26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.
Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00.

L'AS DES JARDINS

- Création et entretien d'espace vert

Adrien BARDIN : Tél. 07.63.53.70.19
E-mail : lasdesjardins@outlook.com

NOLA & Co – Salon de toilettage

Venez découvrir un lieu pour les soins de nos amis à quatre pattes : 9 rue de Varvanne à Champeaux.
Sur rendez-vous au 06 63 33 80 29 et eblet22.eb@gmail.com.

MESSES OU CÉLÉBRATIONS DU GROUPE PAROISSIAL

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Mai 2025 :
Dimanche 4 : 11 h Messe à l'église de Mormant :
Dimanche 11 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.
11 h Messe à l'église de Mormant.
Dimanches 18 – 25 : 11 h Messe à l'église de Mormant.
Jeudi 29 : Solennité de l'Ascension du Seigneur :
11 h Messe à l'église de Mormant

Juin 2025 :
Dimanche 1er : 11 h Messe à l'église de Mormant.
Dimanche 8 : Solennité de la Pentecôte :
9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.
11 h Messe à l'église de Mormant.
Samedi 14 : 18 h 30 Messe à l'église de Mormant pour les familles et tous les enfants du caté de notre secteur paroissial.
Dimanche 15 : Solennité de la Sainte Trinité
11 h Messe à l'église de Mormant.
Dimanche 22 :
Solennité du Saint-Sacrement du Corps et du Sang du Christ
11 h Messe à la Collégiale de Champeaux
11 h Messe à l'église de Mormant.
Dimanche 29 : Solennité de Saint Pierre et Saint Paul
11 h Messe à l'église de Mormant.

Pour notre secteur paroissial

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de la Collégiale ou sur le mur de la salle paroissiale. Curé de notre Pôle paroissial de Mormant : Père Jean-Jacques MINKANDE. Prêtre responsable de notre secteur paroissial : Père Anicet MBARGA, vous pouvez le contacter au presbytère de Mormant, au 06 12 17 63 92.
Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du groupe paroissial, au 01 64 06 37 44.

Vous avez entre 11 et 18 ans ?

Vous Avez un projet ?

Vous voulez agir ?

Vous êtes un groupe de minimum 2 personnes ?

CRÉER VOTRE JUNIOR ASSOCIATION !

Passez à l'action !

Réalisation: Ligue 77 - Ne pas jeter sur la voie publique

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Pour tout renseignement,
contactez-nous :
01 77 68 19 25
mission.associative@laligue77.org

ASSOCIATION Junior
Réseau National des Juniors Associations

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

BAFA 2025

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Comment ? **3** SESSIONS RÉALISÉES SOUS 30 MOIS MAX.

1 Session de formation générale

8 jours — 435€

VAUX LE PENIL
Externat
demi-pension

du 15 février au 22 février 2025
du 12 avril au 19 avril 2025
du 5 juillet au 12 juillet 2025
du 15 juillet au 22 juillet 2025
du 19 juillet au 26 juillet 2025
du 18 octobre au 25 octobre 2025
du 20 décembre au 28 décembre 2025

2 Stage pratique

14 jours

Il peut se dérouler dans un accueil de loisirs ou en séjours de vacances

3 Session approfondissement

thématique selon la session

6 jours — 380€

VAUX LE PENIL
Externat
demi-pension

du 24 février au 1er mars 2025
du 21 avril au 26 avril 2025
du 25 août au 30 août 2025
du 26 octobre au 31 octobre 2025

BAFD

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR

Session générale
du 16 juin au 20 juin
et du 23 juin au 27 juin

10 jours — 545€

Session perfectionnement
du 17 novembre
au 22 novembre

6 jours — 435€

Retrouvez toutes les sessions sur **www.laligue77.org**

01.85.76.37.55 **bafa.bafd@laligue77.org**

SÉJOURS D'ÉTÉ : DES VACANCES INOUBLIABLES POUR VOS ENFANTS

Et si cet été, votre enfant vivait une aventure exceptionnelle ?
Si votre enfant a entre 6 et 17 ans, c'est le moment de lui offrir des vacances pleines de découvertes, d'amitié et de fun ! Grâce aux séjours d'été organisés par les centres de loisirs du Châtelet-en-Brie et Coubert. Votre enfant pourra profiter d'activités variées dans un cadre sécurisé et dynamique.
"Le voyage forme la jeunesse", vos enfants et adolescents partiront à la découverte d'activités ludiques et sportives, vivront de nouvelles expériences et reviendront avec des souvenirs plein la tête ! De 6 à 17 ans, ils adoreront leurs prochaines vacances !

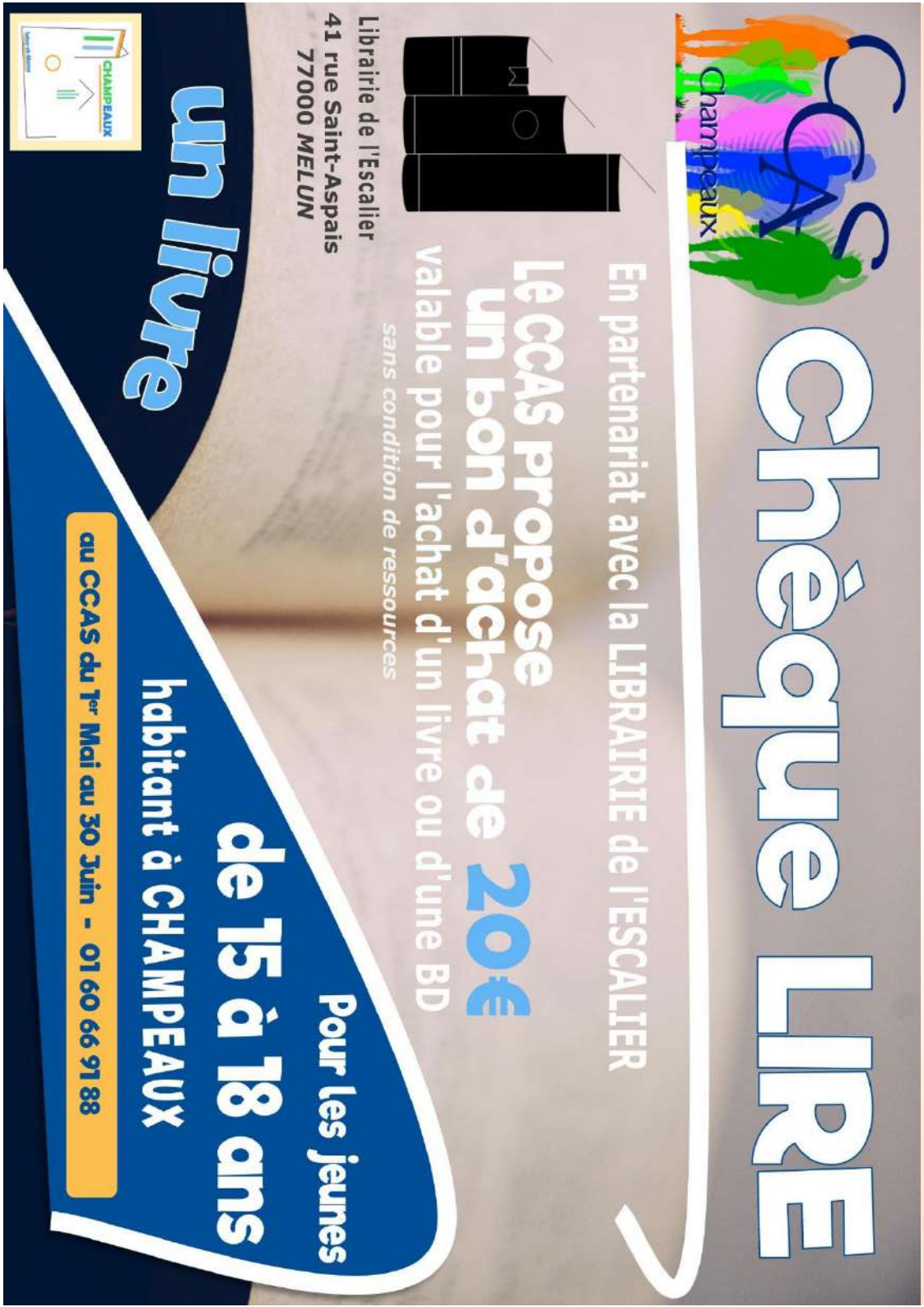

A partir du 1er mars 2025, le Pass Culture évolue

Tu as entre 15 et 17 ans ?
Tu peux profiter de la **part individuelle** *via* l'application pass Culture qui devient ta boussole culturelle. Elle te guide vers des sorties et des offres gratuites (expositions, spectacles, ateliers, concerts, jeux concours et bien d'autres encore) autour de toi. L'application et nos réseaux sociaux créent un média à portée de main qui te permet d'explorer toute l'actualité culturelle !
Dès tes 17 ans, bénéficie de **50 € de crédit** pour réserver des offres culturelles payantes proposées sur l'application pass Culture par nos très nombreux acteurs culturels partenaires.

La **part collective,** elle, est gérée par tes **enseignants** sur une plateforme dédiée (25 € par an pour les élèves de collège, 30 € pour les élèves de seconde et de CAP, et 20 € pour les élèves de première et de terminale).

Détails sur https://pass.culture.fr/actualite/reforme-du-pass-culture

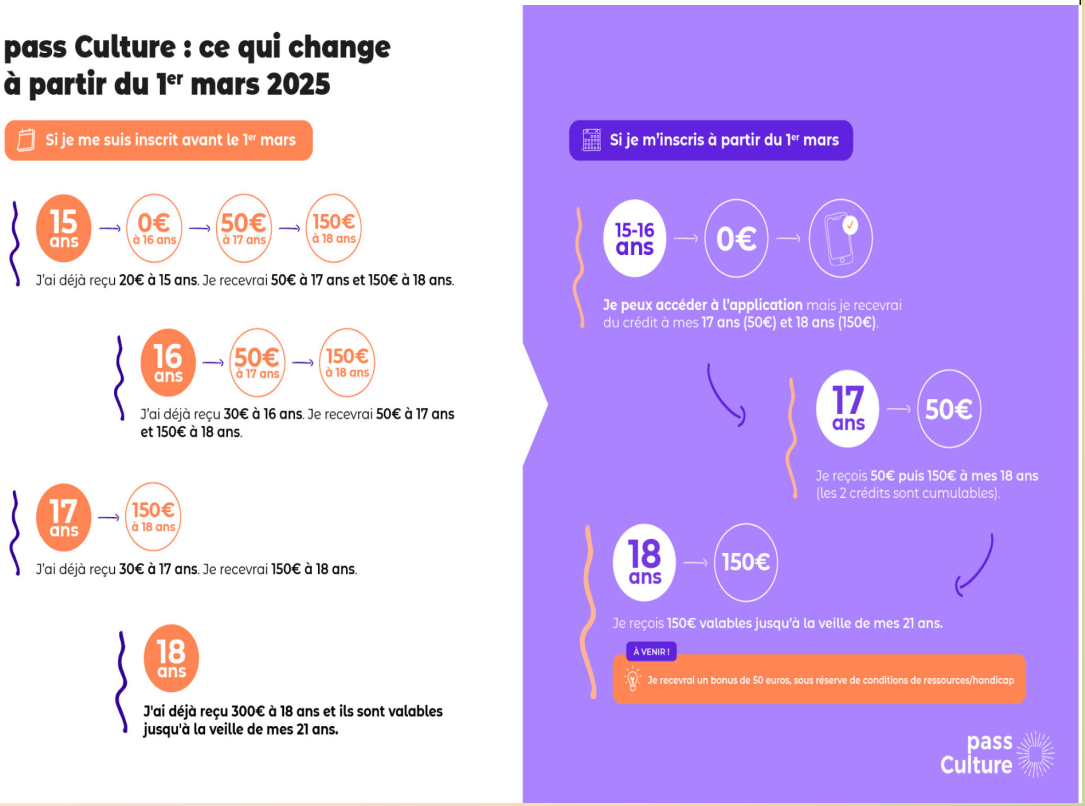

Y	T	A	X	A	P	H	R	T	E	J	B	I	G	Q
I	K	N	L	V	P	X	Y	U	T	A	Z	M	K	W
H	E	L	U	O	B	E	L	T	N	R	M	M	R	F
I	E	L	Q	G	S	I	A	S	E	D	A	I	C	M
R	X	Q	B	E	R	M	K	O	T	I	E	R	B	X
Z	X	J	N	A	E	A	F	K	N	N	T	U	V	P
X	I	N	E	I	N	H	N	G	O	S	S	E	S	O
K	O	X	P	M	T	O	P	D	C	P	D	C	T	U
D	V	P	A	E	Z	N	T	O	E	Y	J	K	H	R
V	H	P	Z	N	R	R	E	O	T	V	L	S	E	Q
Q	A	S	J	T	F	R	J	V	C	S	Z	B	M	U
P	A	R	L	E	R	C	I	N	U	O	I	U	E	O
Q	B	B	S	X	Q	V	U	N	P	O	L	R	M	I
L	K	A	N	K	F	N	D	P	E	R	S	E	H	R
V	J	N	N	A	M	A	M	N	L	D	Z	M	M	C

AIMENT	**GRANDE**	**PARLER**
ALLER	**JARDIN**	**PERRINE**
BOULE	**MAIN**	**POURQUOI**
CHRISTOPHE	**MAMAN**	**RIEN**
CONTENTE	**MELOCOTON**	**SAIS**
DONNE	**MEME**	**SOUVENT**
GOSSES	**PAPA**	**VOIX**

« Mélocoton »
Colette MAGNY

MOTS MELES

⬇⬆↗↙↘↖➡⬅ Orientation des mots

Melocoton et boule d'or *Deux gosses dans un jardin* *Melocoton, où elle est maman ?* *J'en sais rien, viens, donne-moi la main* *Pour aller où ?* *J'en sais rien, viens* *Papa il a une grosse voix* *Tu crois qu'on saura parler comme ça ?* *J'en sais rien, viens, donne-moi la main.*	*Melocoton, Mémé, elle rit souvent* *Tu crois qu'elle est toujours contente ?* *J'en sais rien, viens, donne-moi la main* *Perrine, elle est grande, presque comme maman* *Pourquoi elle joue pas avec moi ?* *J'en sais rien, viens, donne-moi la main*	*Christophe, il est grand* *Mais pas comme papa, pourquoi ?* *J'en sais rien, viens, donne-moi la main* *Dis, Mélocoton, tu crois qu'ils nous aiment ?* *Ma petite boule d'or, j'en sais rien* *Viens, donne-moi la main*

AMOUR	ENNUI	QUATRE
BAL	GLACE	SAISON
BLANCHE	HIVER	SEINS
CHAMBRE	MOTS	SILLAGE
CHARBON	NEIGE	TOITS
CHEMINEES	OUBLI	TRESSES
EAU		

« Les quatre saisons – l'hiver»
Charles CROS, le coffret de santal

Résultat de la grille
du numéro précédent

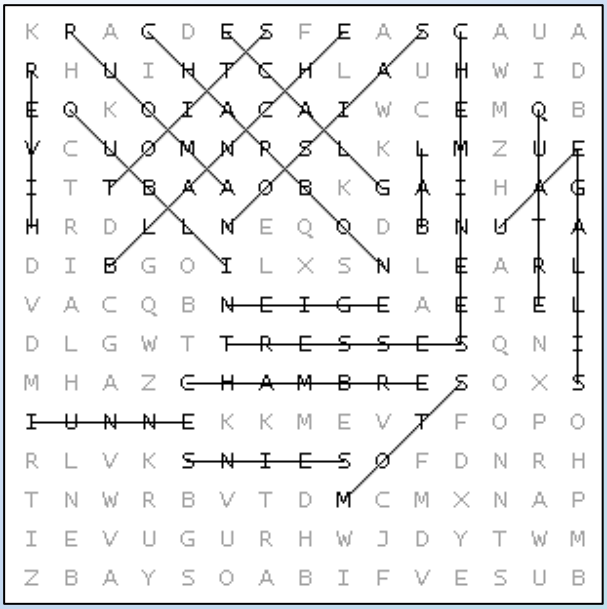

C'est l'hiver. Le charbon de terre *Flambe en ma chambre solitaire.* *La neige tombe sur les toits.*	*Blanche ! Oh, les beaux seins blancs et froids !* *Même sillage aux cheminés* *Qu'en ses tresses disséminées.*	*Au bal, chacun jette, poli,* *Les mots féroces de l'oubli* *L'eau qui chantait s'est prise en glace,* *Amour, quel ennui te remplace*

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

DANSE · DANSE DE SALON · ECOLE DE MUSIQUE

ORGANISE

à

CHAMPEAUX

à 12 km au Nord-Est de MELUN (77)

17 mai 2025

Page 27

BROCANTE

Réservation : 06 81 80 44 01
01 60 66 97 17

VIDE-GRENIERS

Restauration sur place

Imprimé par nos soins

Internet : https://cal77720.fr https://www.facebook.com/CAL.77720/ mail : cal.77@wanadoo.fr

La compagnie des trois coups & La municipalité de CHAMPEAUX

vous présentent

LE PIÈGE

ADAPTATION DU TEXTE DE SEBASTIEN THIERY :
COCHONS D'INDE

DIMANCHE 18 MAI 2025
A 16H

salle des fêtes à CHAMPEAUX

Les tribulations d'un client, déstabilisé par un environnement insolite et qui se heurte à une réalité hilarante...

La compagnie jouera au bénéfice de L'arche de NOA

PARTICIPATION AU CHAPEAU

Embouteillage

THÉÂTRE

Une expérience théâtrale à tester !

Samedi 24 mai

à 15h

Devant la Mairie

CHAMPEAUX

Représentation organisée avec la Municipalité de Champeaux. Merci pour votre accueil et votre confiance !

Embouteillage

Au cœur de Champeaux, devant la Mairie, des voitures sont prises dans un embouteillage. Dans chaque véhicule, vous attendent un ou deux comédiens pour vous faire partager des histoires de vie, cocasses, farfelues, émouvantes parfois. La voiture devient une petite salle de spectacle propice aux coups de blues, aux coups de fils, aux coups de cœur et aux coups de gueule. Venez tester ce format très original !

Mise en scène : Philippe LOUIS

Participation libre

(dans chaque voiture, une boite vous permettra de laisser votre contribution)

Renseignements au 06.08.28.07.32

Compagnie du Proscenium

Hôtel de Ville - 185, avenue de Fontainebleau

77310 SAINT FARGEAU PONTHIERRY

Tél. 06.08.28.07.32 - compagnieduproscenium@yahoo.fr -

www.compagnieduproscenium.com

Retrouvez la Cie du Proscenium sur Facebook !

Licence : L-R-23-3307

CHAMPEAUX

JEUDI 29 MAI (ASCENSION)

A partir de 12.30 à la Campélienne

REPAS DANSANT

A partir de 15.00 à la Campélienne

THE DANSANT

Animation Duo SAPHIR et JEAN-MARC

au profit des enfants traités contre le cancer

Réserv. obligatoire : 01.60.66.92.54 / bernard.chechin@orange.fr

Inscription à la matinée de recrutement de Sapeurs-Pompiers volontaires au CIS Mormant

Le CIS Mormant organise une matinée dédiée au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires

le samedi31mai de 8h30 à 12h00

Après une inscription à cet évenement, vous participerez à cette matinée découverte au sein de la caserne au travers des informations et démonstrations des différentes activités de sapeurs-pompiers.

iNFOS pRaTiqueS

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le premier lundi (courant matinée) de chaque bimestre : février, avril, juin, août, octobre et décembre.
Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS

SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou contact@smetom-geeode.fr

Ordures ménagères : tous les jeudis et **Emballages** : tous les vendredis.

Attention : *Les déchets verts et les encombrants* sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché)
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet »

(voir horaires en dernière page ou sur le site https://www.smetom-geeode.fr/)

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

- du 09 au 10 mai 2025 : réouverture le lundi 12 mai dès 13 h
- du 10 au 14 juin 2025 : réouverture le lundi 16 juin dès 13 h

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental
au 01 64 25 07 30.
Maison des Solidarités
16, place Edmond Rotschild
à Tournan-en-Brie.
Possibilité de prise de rendez-vous en
https://www.seine-et-marne.fr/fr/teleservices.

PANNEAUPOCKET

Informe et alerte les habitants

L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie
Nous y publions toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations. Les informations et événements sont notifiés en temps réel.
Plus d'informations sur le site
https://www.panneaupocket.com
Les articles concernant Champeaux sont également consultables sur Internet à partir du site de la mairie (voir ci-dessous)

LIENS UTILES

Internet : https://www.champeaux77.fr (mairie), http://www.briedesrivieresetchateaux.fr (CCBRC)
Courriel : j.secretariat@champeaux77.fr, Facebook : https://www.facebook.com/mairiedechampeaux77

INFORMATIONS LOCALES

PRÉSENCE DU MAIRE

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la Mairie sur RV.

MAIRIE

16 rue du Cloître 01 60 66 91 88
Lundi et jeudi de 13 h à 17 h 30, mardi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h. Fermée le mercredi
Site internet : https://champeaux77.fr/

RPI : Ancienne Mairie, 18 rue du Cloître
Joignable par courriel (secretariat@sirpacsm.fr) ou par téléphone au 01 60 66 96 47, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 ou en mairie mardi et vendredi matin.
Site Internet : https://www.sirpacsm.fr

CCAS : s'adresser à la Mairie ou ccas@champeaux77.fr
Permanence administrative le mardi de 11h à 12h sur RV

AGENCE POSTALE

2 rue Guillaume de Champeaux
3631 (appel non surtaxé)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30
Samedi : 8 h à 13 h. Fermée le mercredi
Relève du courrier : lundi au samedi à 11 h 30

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : jeudi.
Emballages : vendredi.
Horaires des déchetteries (horaire toute l'année)

	MORMANT et VERNEUIL-L'ÉTANG (*)	
Lundi	Fermé	14 h – 17 h
Mardi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Samedi	8 h 30 – 17 h 20	
Dimanche	Fermé	

* Exceptions jours fériés

SANTÉ

- MÉDECIN

Docteur MONCHI
9 place du Marché, 01 60 66 96 96

- KINÉSITHÉRAPEUTE

Mme SYLVAIN FIERIN
1 rue de la Ferronnerie, 01 60 66 97 79

- INFIRMIÈRES

Mmes CARDENNE et VOISIN
14 rue Eugène Chassaing, 01 60 66 99 15

URGENCES

- **S.A.M.U. : composez le 15 ou 01 64 10 67 50**
- **POMPIERS : 18 - POLICE : 17**
- **GENDARMERIE : 01 64 51 39 20**
- **Appel d'urgence réservé aux malentandants : 114**
- **MU 77 : 0825 826 505 (Médecins) ou 0825 747 737**
- **CENTRE ANTI-POISONS : 01 40 05 48 48**
- **DROGUES-INFO-SERVICE.FR 7j/7 de 8 h à 2 h (appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13**
- **S.O.S. VÉTÉRINAIRES : 0836 68 99 33 ou 3115**
- **GAZ (sécurité dépannage) : 0800 47 33 33**
- **ÉLECTRICITÉ (dépannage) : 09 72 67 50 77**
- **VEOLIA EAU (urgences techniques) : 09 69 368 624**
- **VIOLENCES FEMMES INFOS : composez le 3919**
- **ENFANT EN DANGER (SNATED) : composez le 119**
- **MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES : composez le 3977**

COMMERCES

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
Place du Marché, tél. 09 61 26 39 96
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, **samedi** de 9 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30 et **dimanche** de 9 h à 13 h 30. Fermé le **jeudi**.

- **BOULANGERIE** : 15 place du Marché, tél. 01.60.66.91.55
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, et le **dimanche** de 7 h à 13 h.
Fermée le mardi.

- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** :
8 rue de la Ferronnerie : Tél. 01 60 69 97 60 - Fax 01 60 69 95 03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h, **samedi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.

- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01 60 68 65 89.
Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.

- **LE CHALET – PIZZAS Á EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06 46 30 31 66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30, **vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.

- **RABET MARKET** – Alimentation :
8 place du Marché, tél. 01 60 66 94 46,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
dimanche de 9 h à 13 h

- **L'ATELIER DE CORALIE** – Salon de coiffure :
3 rue de la Ferronnerie, tél. 01 60 66 42 10
Lundi, samedi : 9h à 17h, **mardi, jeudi** : 9h à 12h et 14h à 18h, **vendredi** : 9h à 18h. **Fermé mercredi** et **dimanche**.

- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01 64 25 18 34

- **LE RITUEL** – Institut de Beauté
3 rue de la Ferronnerie, tél. : 07 50 12 09 29
Ouvert les lundi, mardi, jeudi et samedi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 19 h.